



# Lasne nature

Bulletin trimestriel  
de l'asbl Lasne Nature  
Banque : BE31 0012 3262 3355  
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction  
12, rue du Mouton - B1380 Lasne  
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

## Un cri d'alarme pour le maintien du caractère semi - rural de Lasne et environs

**Notre cri d'alarme, nous le lançons à beaucoup de personnes : non seulement à nos autorités communales ainsi qu'aux autorités compétentes qui interviennent dans l'octroi de permis d'urbanisme, mais aussi à nous tous, citoyens qui habitons notre admirable sous-région ou qui venons s'y promener pour jouir des paysages encore naturels qui nous restent.**

Il y a à présent 35 ans (depuis l'époque des fusions de communes), le concept de « semi-ruralité » a vu le jour et s'est affirmé de façon spontanée comme l'idéal des habitants d'Ohain, de Lasne, de Couture, de Chapelle, de Maransart, de Plancenoit.

Ils voulaient que leurs villages continuent à se distinguer d'autres entités suburbaines – comme par exemple Waterloo – également attractives pour de nouveaux résidents désireux d'y construire et d'y occuper des villas entourées de jardins.

D'élections communales en élections communales, tous les six ans le thème du maintien de la « semi-ruralité » de nos villages a été fortement appuyé par les hommes et les femmes politiques de toutes tendances et au fil des années certaines décisions salutaires à cet égard ont pu être prises par nos autorités. Rappelons l'heureuse issue de l'affaire des 53 maisons de Couture, celle du projet de lotissement de la bordure nord de la route de l'État près de l'abbaye d'Aywiers, ou encore celle de plusieurs projets qui auraient affecté l'ampleur et la qualité des paysages dont on jouit depuis les hauteurs d'Anogrunne.

Pourquoi, à présent, s'alarmer ? Et de quoi ?

Regardons la photo qui illustre cet article : l'état de la route de Renipont en 2011. Est-on encore typiquement dans une commune soucieuse de maintenir la semi-ruralité ? Où sont les échappées paysagères ? Les vues sur la campagne, une campagne boisée et agricole ? Il ne s'agit-là, bien sûr, que d'un (petit) exemple, nos lecteurs diront assurément qu'ils

en connaissent bien d'autres.

**Il est temps, grand temps, de réagir, et comment ?**

Dans des articles parus dans nos deux bulletins trimestriels précédents, nous avons évoqué successivement deux pistes.

La première est fondée sur une idée qui a été, il y a quelques années, celle de notre Commune – nous ne comprenons d'ailleurs pas ce qui a pu déterminer nos dirigeants à ne pas persévérer dans une voie qui restait, et reste toujours, prometteuse : ils avaient eu l'idée, à la fa-

des domaines ayant cette caractéristique... Certes, cela réclamerait qu'au niveau des décideurs politiques (de tous niveaux) on n'hésite pas à innover, ou au moins à mettre à l'étude des solutions envisageables. Nous lançons l'idée : la balle sera-t-elle reprise par une instance officielle ? À Lasne Nature, nous l'espérons, avec force : il est vraiment temps d'agir pour que Lasne reste « semi-rural », ce serait un comble si les pouvoirs en place s'en désintéressaient !

Reste aussi, la piste « citoyenne », nous entendons par là le projet, en cours de constitution, d'un « Conservatoire des paysages », dont journaux et revues font

de plus en plus état ces derniers temps. Nous en avons déjà parlé dans notre bulletin, et nombre de lecteurs nous ont fait part de l'intérêt que le projet suscite.

Toutefois, une voix discordante s'est également fait entendre, une seule : elle préconise de s'en tenir à la délivrance de permis avec condition de ménager une ouverture dans le jardin privé pour maintenir les vues lointai-

neur de ce qui s'appelait à l'époque un PCAD (devenu un PCAR : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel), de procéder à des échanges de destination de parcelles de terrain appartenant aux mêmes propriétaires : ainsi des terrains (mal placés) à destination d'habitat, au sens du plan de secteur, perdent cette destination au profit de terrains qui la gagnent.

Le système a un gros avantage : il permet l'indemnisation, sous forme de terrains à bâtir, de propriétaires privés de la possibilité de construire à des endroits qui, si on y construisait, priveraient le public de la vue sur des paysages « semi-ruraux » encore subsistants, et nos agriculteurs, de terres à consacrer à la culture.

On dira : « Oui mais, cela vaut seulement pour des propriétaires d'au moins deux vastes terrains aux destinations adéquates ». Exact, sauf si les pouvoirs publics (ou le Privé ?) s'employaient au préalable à constituer temporairement

à portée des passants. C'est vrai, cette possibilité existe dans le schéma de structure communal et même, dans le règlement d'urbanisme. Nous avons depuis longtemps dénoncé avec force cette misérable échappatoire – l'évoquer est se contenter de faux-semblants : la condition est en fait TRÈS RAREMENT respectée et, dans les rares cas où il y a tentative de respect de la condition, force est de constater que ce qui reste de « l'échappée paysagère » n'a fatalement plus rien du caractère semi-rural qui nous tient tant à cœur.

Soyons donc sérieux : cherchons, et cherchons vraiment, à mettre au moins à l'essai, au besoin à titre dérogatoire par rapport au RCU, une façon de traiter les demandes de permis d'urbanisme qui aboutisse à cesser de faire perdre à nos villages ce caractère semi-rural qui depuis trente-cinq ans a été explicitement considéré comme devant être préservé.

F.D.





# Polémique autour des réservoirs du bois d'Ohain

Le chantier de construction de deux réservoirs d'eau potable de 1500 m<sup>3</sup>, destinés à remplacer le château d'eau d'Ohain, a commencé en avril par l'abatage des arbres et arbustes sur la parcelle choisie, à la rue du Pêque, près du cimetière d'Ohain.

Pour rappel, ce projet a été soumis à l'enquête publique en août 2009, après qu'un autre site convoité proche ait été refusé, et le permis unique a été accordé par le Ministre Henry le 3 mars 2010.

Lasne Nature a combattu jadis le premier projet d'édification de tels réservoirs dont, comme bien d'autres plaignants, notre association jugeait l'implantation trop proche de sites habités de la Grande Buisnière. Les autorités compétentes ont d'ailleurs été sensibles, notamment, à cet argument, parce que ce premier projet a finalement été retiré.

Les deux projets ont été contestés par un comité de quartier très actif, le « Collectif de défense du bois d'Ohain ». Ce dernier a introduit un recours en annulation au Conseil d'Etat et continue à se battre contre le projet en cours. Le collectif a sollicité l'aide de Lasne Nature pour s'opposer au dernier projet. Nous avons quant à nous choisi de ne pas nous opposer au second projet, pour les raisons suivantes :

- le projet est nécessaire et d'intérêt public
- le site choisi présente des améliorations par rapport au premier projet en termes de proximité par rapport aux espaces habités
- l'impact paysager nous semble minime
- le seul regret est l'atteinte partielle au bois d'Ohain, mais nous n'avons aucune alternative adéquate à proposer.

Nous avons donc relayé, en novembre 2010, l'information sur l'existence d'un site internet développé par le collectif. Ce dernier nous a très bien documenté sur le dossier durant le premier trimestre

2011, et des échanges personnels ont eu lieu avec des représentants du collectif.

Désireux de nous informer complètement sur le sujet, nous avons confronté certains arguments développés par le collectif avec la position de l'IECBW, porteuse du projet.

Il nous est apparu que des précautions ont été prises (au moins sur papier) pour éviter les nuisances, notamment sonores, dont certains habitants pourraient se plaindre. Par ailleurs, il est clair que le projet est d'intérêt public (notamment pour assurer l'approvisionnement collectif en eau potable et celui des engins des pompiers en cas de catastrophe), que l'impact paysager restera minime, comme le risque d'autres atteintes à l'environnement, bien qu'on puisse toujours regretter que l'implantation se fasse dans le bois d'Ohain.

Nous pensons qu'à ce stade du projet, nous ne disposons pas d'éléments suffisamment pertinents à faire valoir auprès d'une quelconque autorité.

C'est l'occasion pour nous de répéter que nous encourageons toutes les initiatives citoyennes à se manifester lors-

qu'elles sont concernées par des projets ou des faits de société, mais que ceci ne veut pas dire que nous pouvons adhérer d'office à toutes les causes qui nous sont présentées.

Nous parlions, plus haut, de certaines précautions, au moins « prises sur papier ».

À notre avis, il y a très peu de chances que ces précautions se révèlent insuffisantes dans la pratique, mais comme on sait, le risque zéro n'existe pas.

Aussi tenons-nous à assurer à tous les sympathisants du Collectif que si, une fois l'installation mise en route, il se révélait objectivement que des nuisances non négligeables étaient subies de ce fait par certains d'entre eux, notre asbl appuierait les démarches qu'ils seraient amenés à faire en vue d'amener les autorités à prendre les mesures palliatives qui s'imposeraient pour y mettre fin.

En croisant les doigts nous espérons, faut-il le dire, que les actuelles appréhensions de certaines personnes se révéleront sans objet.

CLW



## AU SOMMAIRE

Cri d'alarme pour le maintien du caractère semi-rural de Lasne et environs	1	L'Europe veut-elle supprimer les plantes médicinales ?	5
Polémique autour des réservoirs du bois d'Ohain	2	Initiative (très) intéressante	6
Maransart : que deviennent les biens d'André Ganshof van der Meersch ?	3	Attirer les papillons au jardin	7
Printemps 2011 : la migration des batraciens	3	Miel ou vinaigre	8
Comment envisager l'avenir de la réserve du ru Milhoux	4-5	D'où viennent nos batraciens	9
Changeurs de monde ou empêcheurs de tourner en rond ?	5	Nos activités passées	9
		La boutique de Lasne Nature	10
		Agenda	11
		Téléphones, fax, E-mail	11
		Mots croisés	11
		La nature de juin à août	12

**Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**



# Maransart : que deviennent les biens d'André Ganshof van der Meersch ?

Le Comité de gestion du Fonds André Ganshof van der Meersch, géré par la Fondation Roi Baudouin, a réagi à notre article « Vilaines chasses » du bulletin précédent : « Le Comité de gestion souhaite encourager une évolution harmonieuse des pratiques de chasse avec les attentes des habitants ...Le bail de chasse vient à échéance au terme de la saison de chasse 2012-2013. Un nouveau cahier de charges sera rédigé. »

Ce contact fut l'occasion de faire le point sur les aménagements réalisés et en projet sur les biens de feu André Ganshof, situés à Maransart.

En 2010, les travaux réalisés ont été :

- La mise en place sur différentes parcelles de cinq enclos/exclos qui permettent de visualiser l'impact du gibier, présent en

densité élevée, sur la végétation.

- La gestion du Cerisier tardif (*Prunus serotina*), une espèce invasive, qui empêche la régénération des autres essences grâce à ses facultés de croissance et de multiplication rapides.
- Plantation de trois pommiers haute-tige au sein du vieux verger, dans le but de maintenir la mosaïque d'habitats (prairies, bois, champs, verger, haies ...) caractérisant la propriété et favorisant la faune sauvage.
- Coupes de bois et travaux sylvicoles dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle des peuplements forestiers (production, chasse, accueil du public, conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel).

Parmi les différentes observations faunistiques réalisées en 2010, la présence d'une trentaine de grives mauvis (*Turdus iliacus*), début décembre 2010 est qualifiée de remarquable.

Les projets futurs portent sur :

- Construction de deux barrières pour protéger les tournières du passage des quads et des jeeps.
- Pose de clôtures et plantation de haie dans une prairie rue Saint Roch, afin d'y accueillir des moutons ardennais tachtetés dits « moutons des collines ».
- Coupe de bois et travaux forestiers.

Nous sommes heureux de pouvoir faire connaître aux Lasnois les intentions des gestionnaires de ces biens qui font partie des paysages typiques de notre région, et dont le but est la conservation des espaces ouverts à la faune, à la flore dans toute sa biodiversité.

CLW

## Printemps 2011 – Migration des Batraciens

Tous les bénévoles étaient prêts dès la fin février mais il a fallu attendre le 12 mars pour voir les premiers batraciens.

Ce soir là, la température grimpe à 11° et il se met à pleuvoir après treize jours de sécheresse. Cela déclenche une grosse migration pendant les quelques nuits où la t° se maintient au-dessus de 10° : plus de 1200 batraciens traversent la route de La Marache en 5 nuits !

Quelques nuits plus froides suivent et ralentissent la migration...qui reprend ensuite autour du 25 mars où, à nouveau, grenouilles, crapauds et tritons passent en abondance. Fin mars, alors que les derniers traversent encore, surtout des tritons se faufilant entre les pavés, les batraciens qui ont fini de pondre remontent déjà vers les bois et croisent les autres.

Le même rythme de passage s'observe pendant ce temps là dans les seaux placés au pied des baches à Aywiers et rue du Chêne au Corbeau où, grâce à la Commune, les barrières protectrices sont fermées pendant la migration.

Nombre de batraciens sauvés cette année 2011.

**Aywiers :** 621 dont 504 crapauds, 91 grenouilles et 26 tritons  
**La Marache :** 2317 dont 1935 crapauds, 169 grenouilles et 213 tritons

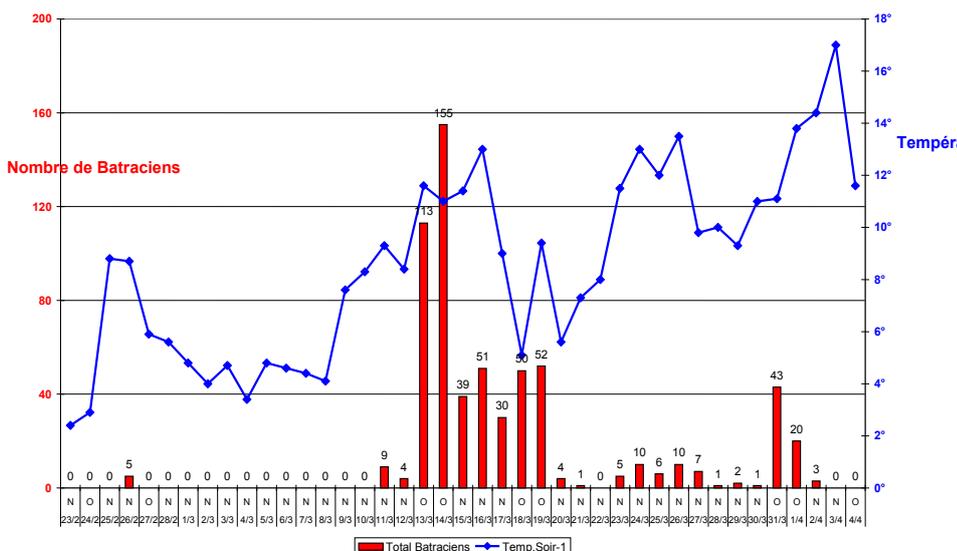
Un tout grand merci à tous ceux qui se sont impliqués d'une façon ou d'une autre dans la protection de cette migration ! Grâce à vous tous, nous avons fait passer nettement plus de batraciens cette année ; en 2010 ne passèrent que 1879 batraciens. Les bénévoles aussi ont été plus nombreux, 80 personnes au total pour les deux sites, et parmi eux beaucoup d'enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

Louis, Mathieu, Anthéa, Nathan, Hugo, Anton, Alexei, Mimi, Sébastien, Gabriel, Côme, Sixtine, Félix, Louise, Corentin...et tous les autres enfants, merci pour votre enthousiasme et votre spontanéité ! Vous êtes la génération de demain qui prendra la relève pour sauvegarder la nature trop menacée !

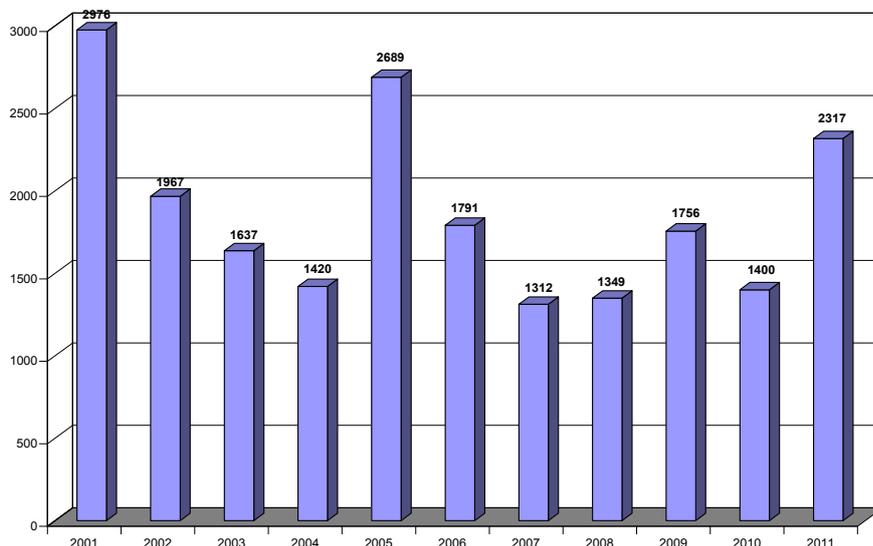
N.M. Cellule Batraciens

Migration 2011 Route d'Aywiers

621 : (504 - 91 - 26) au 03/04  
(Crap. - Gre. - Trit.)



Migration des Batraciens à La Marache





# Comment envisager l'avenir de notre réserve naturelle du ru Milhoux ?

Après avoir passé en revue toutes les actions menées depuis son inauguration en 1992, décrites dans notre précédent numéro du mois de mars, voyons ensemble la suite que nous souhaiterions pouvoir donner à notre réserve.

En juin 1999, la Région Wallonne a reconnu officiellement la réserve du ru Milhoux comme Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB).

Les mesures de protection et de gestion de cette zone humide visent principalement à augmenter la biodiversité du site, tout en limitant certaines plantes envahissantes.

Tout milieu naturel étant en continuels évolution, gérer une zone humide c'est entrer dans la mouvance et l'incertitude. Nous devons apprendre à discerner les différentes situations devant lesquelles nous pourrions nous trouver plus tard, et faire notre choix maintenant, en appliquant les mesures qui s'imposent.

## Que pourrions-nous entreprendre ?

Suite à la reprise officielle de la réserve du ru Milhoux dans le réseau européen Natura 2000, en mai 2004, nous pouvions espérer une aide financière pour la gestion du site, mais à ce jour aucune démarche n'a été entamée par la Région Wallonne à notre égard.

En août 2005, nous avons invité le Docteur Stenuit, éminent spécialiste en matière de gestion de réserves naturelles et Jean-François Plumier, chef du cantonnement du DNF (Département de la nature et de la forêt) à nous faire part de leurs observations après avoir parcouru la réserve en notre compagnie. Nous avons retenu :

- Qu'il faut continuer les travaux habituels déjà cités.
- Que notre réserve est un modèle pouvant servir pour la gestion d'autres sites qui mériteraient d'être acquis.
- Qu'ils appréciaient que l'espace soit divisé en différentes zones caractéristiques.
- Que les arbres ne nécessitent pas de taille d'entretien ; on peut attendre qu'ils se fendent et ne les supprimer que s'ils présentent un réel danger.
- Que pour les saules têtards, une taille bisannuelle est suffisante.
- Que le problème de l'eau doit retenir toute notre attention, vu que nous sommes dans une zone humide.

Tous les deux sont d'avis qu'il faut d'abord veiller à la **qualité** et à la **quantité** de l'eau. Il est vital, pour cela, de pouvoir la contrôler et d'avoir, au moment voulu, les moyens de réguler son débit.

Pour le grand étang, on peut prévoir un système de vidange qui permettrait la minéralisation des boues et



ainsi favoriserait l'équilibre de la végétation.

Le long du ru, nous sommes confrontés à la présence envahissante, en bord de rive, de roseaux et de massettes qui ont tendance à envahir le lit du ruisseau par leur enracinement très profond. Il faut les arracher à temps, à partir de septembre, car leur prolifération va de pair avec les quantités de vases chargées en éléments nutritifs qui viennent s'accumuler au cours du temps dans le lit.

Il en va de même pour de nombreuses algues flottantes ou submergées dans les étangs qui d'une part, en surnombre, peuvent provoquer l'eutrophisation de l'eau en prélevant une trop grosse quantité d'oxygène, et d'autre part, sont susceptibles de créer d'importantes zones d'ombre, mettant en péril la survie de la faune aquatique.

Les autres conseils de nos invités étaient :

- Éviter les importations de faune et de flore.
- Lutter contre les plantes invasives.
- Limiter le nombre de poissons dans l'étang pour favoriser le développement des têtards au printemps.
- Accroître le nombre de petites cascades le long du ru pour favoriser l'oxygénation de l'eau.
- Créer une alternance de zones d'ombre et de lumière, en dégagant le ruisseau par endroits.



Pour donner suite aux réflexions de nos invités sur l'évolution future de la réserve, voici quelques idées d'ordre pratique dont nous tenons à vous faire part :

Pour le travail de fauche, qui reste malgré tout, avec l'entretien des sentiers, notre principale priorité, nous avons l'intention d'acquérir une faucheuse à moteur maniable et robuste, spécialement adaptée aux exigences d'un travail rapide et efficace en zone humide. Ce choix est motivé par le constat d'une faible disponibilité en main-d'œuvre et le fait que la période de fauche, dans ce type de terrain, est très limitée dans le temps.

Notre fauche, une fois effectuée, devrait logiquement être évacuée afin d'appauvrir le sol. Nous ne le faisons pas pour des raisons de facilité et l'utilisons pour consolider les endroits de passage. Mais notre volonté est de lutter contre toute forme de gaspillage, ceci dans une vision de respect et de protection de l'environnement, et nous estimons donc qu'il serait préférable d'appliquer une autre méthode, bien plus profitable pour l'environnement, celle de la récupération.

Malgré le surplus de travail, nous pensons qu'il vaudrait mieux rassembler et acheminer toute la matière coupée en bordure de la réserve, afin de pouvoir la composter en tas, destiné à un usage local futur. Cet engrais 100 % naturel pourrait, de préférence, être utilisé en agriculture biologique. Il serait principalement constitué, selon les saisons, d'un mélange de roseaux, d'algues, de branches de saule, de joncs, d'iris qui avec le temps, serait transformé en bon humus, trésor de la nature.

Il serait également utile de parler du rôle de régénération que pourrait remplir le ru Milhoux sur la qualité du biotope existant dans nos différents étangs, les petites sources à elles seules, ne pouvant y remédier.

Nous envisageons pour cela, le prélèvement d'une partie du débit du ru, par l'installation d'une dérivation dont l'entrée serait munie d'une grille, et qui relierait le ruisseau à cet ensemble de points d'eau. Une vanne de vidange en aval faciliterait la vidange des étangs.

Parmi les futures actions à prendre pour faire face aux dérèglements climatiques annoncés, il en est une qui nous interpelle : si nous voulons conserver à notre réserve son rôle de zone humide, par son filtrage et sa rétention d'eau, on devra contrôler son envasement progressif.

Nous assistons, ces dernières années, à une nette aggravation de l'érosion provenant des terres en

## Changeurs de monde ou empêcheurs de tourner en rond ?

Face aux multiples défis qui se posent dans la gestion d'une société, il n'est plus possible de vouloir maintenir un unique centre de commande capable de maîtriser seul l'ensemble des connaissances techniques requises pour gouverner cette complexité.

Face à cette impossibilité, deux conceptions s'affrontent. L'une est de faire appel aux « experts », c'est la voie de la facilité politique, celle utilisée pour se décharger. Ceux qui se fient aux experts choisissent parmi eux ceux qui partagent leurs opinions et échappent à la volonté démocratique.

Pour trouver les réponses les plus adéquates au terrain, on peut aussi consulter les experts de terrain c.-à-d. les citoyens, collectifs, associations et autres changeurs de monde qui sont là à portée de main, en profitant de leurs compétences et de leurs idées.

Cette autre branche de l'alternative, la démocratie participative a un défaut : elle requiert de prendre le temps nécessaire aux concertations approfondies et d'accepter

de confronter les idées.

Pas question de s'enfermer dans une attitude dogmatique qui refuse toujours l'apport de spécialistes. Leurs connaissances sont les bienvenues, mais au sein même du processus de concertation, pour éclairer les débats sans leur conférer une valeur d'autorité.

Si les politiques veulent parler sur les changeurs de monde, ils ne peuvent se contenter de partager un peu de leur force de loi en les consultant souvent pour déterminer les bonnes orientations.

Ils doivent aussi encourager ces alliés à prendre l'initiative, à sortir de la passivité dans laquelle les a plongés le système, en donnant « mandat » à leurs élus.

La décision ultime continuera à appartenir aux élus, ce qui garantira au système sa légitimité.

Extraits de « Changeurs de monde » de Grégor Chapelle aux Éditions Couleurs livres

**Vous pouvez consulter ce bulletin, avec les photos en couleur, sur notre site [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)**

amont (phénomène dû à l'appauvrissement de la qualité des sols en général et à une plus grande fréquence des intempéries). Le volume des sédiments est trop important pour pouvoir être absorbé par le ruisseau qui n'offre ni le débit (enracinement profond des plantes aquatiques), ni la déclivité suffisante pour garantir son transport. Résultat, la boue en excès débordera du lit, relevant le niveau des terres environnantes, asséchant progressivement la zone humide et finalement laissant un terrain propice au reboisement sauvage.

Pour éviter toute dérive de ce genre, il ne nous reste plus qu'à procéder **régulièrement** à un profond curage du ruisseau pour permettre un écoulement normal. Il faudra aussi réfléchir aux alternatives et moyens à mettre en œuvre pour la destination que nous allons donner à ces terres abondantes et de qualité douteuse.

Enfin, après ce long exposé assez technique, il nous plaît de mentionner l'aspect « ludique » que nous tenons à proposer aux visites d'écoles principalement :

- Un abri comme lieu de rencontre.
- Des panneaux didactiques disponibles.
- Des pontons et chemins réalisés en rondins.
- Un radeau pour la récolte des algues et l'entretien des berges de l'étang.
- Un bassin naturel pour l'observation en eau tranquille.
- Des petites cascades pour favoriser l'oxygénation de l'eau du ru.
- Des petites mares sous couvert végétal pour attirer une faune diverse.
- Un contrôle périodique de la qualité des eaux, et des nouveautés observées dans la faune et la flore.

• Un nettoyage des sous-bois et taillis dont les coupes, soigneusement mises en tas, serviront d'abris et de nourrissage pour oiseaux, petits rongeurs, insectes, batraciens et champignons...

L'entretien de la réserve nécessite encore quelques tâches plutôt ingrates :

- Le ramassage régulier d'une grande quantité de déchets divers.
- La lutte contre certains actes de vandalisme tels que le vol de bornes réfléchissantes, la dégradation de clôtures, l'arrachage de panneaux de signalisation, le dépôt de déchets de jardin...

Rassurez-vous, même en grand nombre, il y aura toujours quelque chose à faire lors des journées d'entretien.

Erik Severin



## L'Europe veut-elle faire disparaître les plantes médicinales ?

Depuis plusieurs mois, la rumeur circule sur Internet par le biais d'une pétition qui annonce qu'une législation européenne interdira la vente de médicaments à base de plantes et les remèdes naturels en Europe. Cette crainte n'est pas fondée, le commerce de plantes médicinales ne sera pas interdit, seul l'emploi du mot 'médicament' pour ces plantes sera mieux surveillé.

La directive 2004/24/CE, qui est entrée en vigueur le 30 avril 2011, réglemente les demandes d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament à base de substances végétales. Ce texte ne prévoit pas d'interdire la médecine naturelle par les plantes, mais met en place un système d'enregistrement pour les médicaments à base de plantes qui, parce qu'ils satisfont à certains critères, peuvent être qualifiés de médicaments traditionnels à base de plantes.

Concrètement le demandeur de l'enregistrement d'un médicament traditionnel à base de plantes doit seulement fournir une documentation démontrant l'innocuité du produit concerné dans les conditions d'emploi spécifiées et apporter la preuve d'un historique de qualité avéré du produit, en l'occurrence au moins trente années d'utilisation en toute sécurité, dont quinze dans l'Union. Par conséquent, le résultat de la directive est que les médicaments traditionnels à base de plantes mis sur le marché de l'Union européenne seront mieux surveillés.

Le but de la nouvelle directive n'est donc pas de faire disparaître les produits naturels ou d'interdire les vitamines, suppléments minéraux, tisanes et autres plantes médicinales.

info CRIOC



# Une initiative (très) intéressante

**Un coup de téléphone. Une voix bourruée au fort accent : « Dis t'as pas l'occasion de passer sur Lasne un de ces quatre ? Viens voir une fois le Smohain ... ». Que se passe-t-il ? Pas moyen d'en savoir plus. Rendez-vous est donc pris pour le lendemain à la « Plage d'Ohain ».**

Pour information, le Smohain est un petit ruisseau lasnois, qui s'écoule sur un peu plus de 5 km entre le lieu-dit de La Marache (Ohain) et sa confluence avec la Lasne à hauteur de l'ancienne ligne de tramway et de l'ancien moulin en amont de Renipont.

Le lendemain donc, en arrivant sur place, des volutes de fumées se laissent deviner, des odeurs de bois brûlé remplissent les lieux. J'accède au cours d'eau par le sentier piétonnier de la Chapelle et quelques dizaines de mètres en amont, un contraste saisissant s'offre à moi. Alors que l'année dernière ce tronçon était complètement empêtré dans la végétation et inaccessible, alors que des arbres cassés jonchaient la berge ou étaient couchés en travers du lit, ... maintenant c'est une portion toute dégagée (mais nous sommes aussi en hiver) et toute nettoyée : finis les obstacles, finis les embâcles.

Au même moment, des ouvriers communaux sont justement occupés à couper et libérer le cours d'eau ... en bons pères de famille, c'est-à-dire en mode «tout manuel» ! La progression n'est pas forcément des plus rapides mais le respect du cours d'eau est rencontré et c'est bien là l'essentiel.

Après enquête, il ressort que plusieurs raisons ont motivé la Commune à procéder de la sorte alors qu'elle n'est pas gestionnaire de ce cours d'eau.

- Tout d'abord, initiée en juillet dernier, grâce à l'intervention de jeunes volontaires participant à l'opération « Été solidaire, je suis partenaire », la poursuite de cette campagne d'entretien du Smohain trouve ici toute sa justification.
- Ensuite, le Smohain est le théâtre régulier d'inondations plus ou moins importantes.

C'est pourquoi, avant d'envisager systématiquement le curage qui reste une mesure palliative, et pour agir de manière plus durable et moins coûteuse, il est nécessaire de résoudre la cause du problème. En retirant les obstacles à l'écoulement et autres entraves, le risque de formation de bouchons et donc d'inondations est moindre.

- La sensibilité environnementale des responsables de ce projet est également à pointer du doigt. En effet, la préservation de l'écosystème rivière est un aspect très important à considérer dans toute opé-

Actuellement, quelques 3,5 km du cours d'eau ont déjà été dégagés, depuis sa source jusqu'à la route de l'État N 271. L'objectif est de rejoindre la rue de la Lasne, mais cela ne pourra se faire que progressivement en profitant de plages libres dans le planning des ouvriers communaux. Passé ce pont, et avant sa confluence avec la Lasne, le ruisseau traverse une zone beaucoup plus sauvage qui ne fera pas l'objet de travaux d'entretien, afin de respecter la quiétude de la faune et de la flore qui pourraient y avoir trouvé refuge.



Voilà, nous avons estimé que de telles actions se faisant dans le respect écologique de la rivière et menées par des gestionnaires publics étaient suffisamment rares localement (hors cas de gestion de réserves naturelles) pour être signalées et mises en avant dans le cadre du Contrat de rivière. Espérons alors que cette belle initiative, ainsi portée à votre connaissance, aura un effet de boule de neige et suscitera de nombreux émules au sein d'autres administrations gestionnaires de cours d'eau ou d'autres partenaires et/ou acteurs de tous horizons.

Pour illustrer ce petit article, voici une séquence photographique illustrant la situation avant et après travaux (ci-dessous).

En outre, les personnes qui seraient intéressées par un entretien durable des berges de leurs cours, notamment boisées, pourront trouver toute une série de précieuses indications dans l'excellent « Guide d'entretien des ripisylves » (Mouchet et al. 2010) édité par la Direction des cours d'eau non navigables (DGARNE, SPW) suite à une convention de recherche liant l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech. Disponible gratuitement auprès du service documentation de la DGARNE ou téléchargeable depuis le site suivant : <http://www.fsgax.ac.be/gf/ripisylve/index.htm>.

- Finalement, ajouté à toutes ces raisons, il a également été fait mention d'un ras le bol général de voir les cours d'eau continuellement encombrés.

En outre, les personnes qui seraient intéressées par un entretien durable des berges de leurs cours, notamment boisées, pourront trouver toute une série de précieuses indications dans l'excellent « Guide d'entretien des ripisylves » (Mouchet et al. 2010) édité par la Direction des cours d'eau non navigables (DGARNE, SPW) suite à une convention de recherche liant l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech. Disponible gratuitement auprès du service documentation de la DGARNE ou téléchargeable depuis le site suivant : <http://www.fsgax.ac.be/gf/ripisylve/index.htm>.

Jérémie Guyon  
Contrat de Rivière Dyle Gette





# Attirer les papillons au jardin

**Pourquoi ne pas allier le plaisir de la présence de fleurs et de faire de son jardin, une terre d'accueil pour les papillons ? L'acte est d'autant plus citoyen, que les populations de nos amis les lépidoptères sont en très forte régression dans nos contrées, due, en majeure partie, à la disparition de leur habitat et par conséquent de leurs plantes nourricières !**

Deux mesures sont nécessaires pour rendre votre jardin attractif pour les papillons ;

– Il faut procurer aux chenilles des plantes nourricières.

– Il faut planter ou semer des fleurs très mellifères pour les adultes.

Pour les chenilles, il n'est aucunement question de laisser vos légumes se faire dévorer ! Il s'agit plutôt de laisser les plantes sauvages se développer dans quelques recoins du jardin ou de semer quelques autres plantes qui éloigneront les chenilles tant redoutées de vos légumes.

Les chenilles du machaon, bien qu'elles aiment la carotte sauvage, apprécient également fortement les carottes cultivées au potager. Mais sachez que bien qu'elles puissent les défolier complètement, nos belles carottes n'en souffrent presque pas. Si néanmoins, vous désirez en débarrasser vos carottes, éviter les insecticides, semer un peu d'aneth ou de fenouil à une dizaine de mètres de là et déplacer dessus les chenilles du machaon. Semer ces deux plantes devrait être un automatisme à prendre chaque année pour que le papillon aille y pondre dessus de lui-même.

En ce qui concerne la piéride du chou, semer à dix mètres du potager deux ou trois pieds de capucine, ses chenilles les adorent. Bien souvent, la piéride ira d'elle-même pondre préférentiellement sur les capucines au lieu des choux. Et si malgré tout, vous en observiez sur vos précieuses brassicaceae, il suffira de les déménager sur les capucines.

Si vous observez une quelconque chenille sur vos arbres fruitiers, il ne sera jamais nécessaire de traiter avec un insecticide. Vu la masse de feuilles sur un arbre, et étant donné que dans la plupart des cas les chenilles seront très peu nombreuses, les dégâts seront bien trop infimes et ne nuiront aucunement à la bonne santé de vos arbres ou au bon développement des fruits.

Laisser un peu de pelouse non tondue en un lieu jouera un rôle attractif significatif sur les espèces amatrices de graminées. Un mètre carré réservé à un massif d'orties contribuera à garantir un repas de choix pour bon nombre d'espèces. Et ce n'est pas parce que vous aurez quelques chenilles sur ces plantes sauvages qu'elles iront sur vos légumes ou fruits. Chaque espèce a ses préférences et n'en changera pas !

Pour attirer les papillons adultes grâce aux plantes mellifères, vous pouvez :

– soit établir au jardin une prairie fleurie de 4 m<sup>2</sup> au jardin avec une composition de fleurs sauvages (achillée millefeuille, centaurée noire, centaurée scabieuse, grande marguerite, valériane rouge, compagnon rouge, vipérine, knautie des champs, lotier corniculé, onagre, sauge verticillée,...) que vous pouvez vous procurer à l'état de semences dans toutes les bonnes jardinerie, et chez Lasne Nature asbl.

– soit carrément privilégier dans vos parterres les plus ensoleillés une partie ou la totalité des plantes ornementales annuelles ou vivaces très riches en nectar. Les papillons ont besoin de soleil pour réchauffer les muscles de leurs ailes. C'est pourquoi on les observe en plus grand nombre les jours ensoleillés et chauds. Tandis que le temps frais et pluvieux les rend plutôt inactifs. Ces plantes devront donc être mises en bonne place en plein soleil. Il faudra encore échelonner les floraisons du printemps à l'automne pour assurer le nourrissage et profiter du spectacle durant toute l'année.

## VIVACES

Achillea millefolium  
Asclepias Syriaca et Asclepias tuberosa  
Aster frickartii  
Buddleia davidii  
Chrysanthemum leucanthemum  
Echinacea purpurea  
Toutes les espèces d'Eupatoire  
Toutes les espèces d'Hemerocalle  
Lavandula angustifolia  
Liatris spicata  
Toutes les espèces de Mentha  
Monarda didyma  
Phlox paniculata  
Rudbeckia spp.  
Scabiosa caucasia  
Sedum spectabile  
Toutes les espèces de Solidago  
Urtica dioïca

## ANNUELLES

Borago officinalis  
Centaurea cyanus  
Cosmos bipinnatus  
Toutes les espèces d'Hélianthus  
Hélichrysum  
Lantana camara  
Nicotiana alata  
Petunia x Hybrides  
Tagetes patula  
Zinnia elegans

Ne vous inquiétez pas c'est très simple ! Privilégiez la liste de plantes qui précède et tout se passera pour le mieux et les couleurs chatoyantes de leurs ailes vous raviront.

Finalement l'un des points les plus importants à respecter pour obtenir des résultats positifs consiste à ne pas faire usage de pesticides sur son terrain. Les papillons sont des insectes très sensibles à ces produits. Si vous en utilisez ou si tous vos voisins en utilisent, vous aurez très peu de chance que votre jardin soit fréquenté par les papillons. Seules resplendiront les fleurs impeccables, sans traces d'insectes.

La disparition des papillons est un indicateur de la dégradation de nos milieux naturels et de la faune qu'ils supportent. En protégeant et en aménageant des habitats naturels dans notre propre jardin, nous pouvons aider à sauver des espèces qui nous sont familières mais pourtant menacées d'extinction.

Aménager un jardin pour les papillons procure non seulement un habitat essentiel à leur survie, mais cela donne aussi la chance aux générations futures de pouvoir goûter le plaisir de poursuivre gentiment un joli papillon par un beau matin d'été ensoleillé et chargé du parfum de milliers de fleurs sauvages chargées de nectar sucré. Ces moments magiques ont aussi de l'importance.

C'est également vrai qu'aménager son jardin pour les papillons attirera d'autres visiteurs comme, entre autres, les oiseaux. C'est ça un jardin vivant !

Renseignements : FADEUR Geoffrey gfa-

Plantes nourricières	Papillons associés
ombellifères : carotte sauvage, fenouil, carotte cultivée, aneth	Machaon ( <i>Papilio machaon</i> )
aubépines, prunelliers, cerisiers, arbres fruitiers	Flambé ( <i>Iphiclides podalinius</i> )
sedums, jubarbes	Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> )
choux et capucine	Piéride du chou ( <i>Pieris brassicae</i> )
l'alliaire et la cardamine des prés	Aurore ( <i>Anthocharis cardamines</i> )
bourdaine	Citron ( <i>Gonepteryx rhamni</i> )
oseille et petite oseille	Bronzé ( <i>Lycaena phlaeas</i> )
ortie	Carte géographique ( <i>Araschina levana</i> )
ortie	Paon du jour ( <i>Inachis io</i> )
ortie	Robert le diable ( <i>Polygonia c-album</i> )
ortie	Petite tortue ( <i>Aglais urticae</i> )
ortie	Vulcain ( <i>Vanessa atalanta</i> )
graminées	Demi-deuil ( <i>Melanargia galathea</i> )
légumineuses (lotier corniculé, bugrane rampante, trèfle blanc.)	Argus bleu ( <i>Polyommatus icarus</i> )



# M I E L O U

# V I N A I G R E

## Rencontres sur les sentiers protégés...

Amoureuse de nos paysages, je choisis souvent de me promener sur des sentiers « protégés », ceux qui sont signalés par une plaque bleue limitant la circulation aux piétons, cyclistes, cavaliers et tracteurs agricoles.

J'espère y trouver calme et sérénité loin de l'agitation bourdonnante des routes de notre village.

J'y fais régulièrement des rencontres pour le moins « indésirables »... dont voici quelques exemples :

Un gros 4x4 gris métallisé monte allègrement le chemin du Bosquet : ce monsieur promène son chien qui gambade joyeusement dans le champ à côté du véhicule !

Une petite jeep sautille sur le chemin de la Sablonnière : c'est un joueur de golf qui a pris l'habitude d'utiliser ce raccourci pour aller plus vite rejoindre ses partenaires sur les greens... Une élégante berline roule doucement vers la Chapelle Jacques : la maman apprend à conduire à sa fille... c'est moins stressant que sur les vraies routes !

Un quad bleu pétrole pétarade sur le chemin de l'Abbaye... c'est Papa qui fait découvrir à son fiston les beautés de la nature ! Et sur le chemin du Boiteux, je croise un motard casqué et vrombissant qui s'entraîne frénétiquement pour le prochain trial.

Ils ont tous une bonne raison de circuler sur un chemin protégé... il faut les comprendre ! Je leur demande : où faut-il se réfugier pour échapper aux engins motorisés ?

Est-il utopique d'espérer que la signalisation communale puisse un jour être respectée ?

DM

## Hymne à la nature

Alors que l'hiver n'est plus qu'un mauvais souvenir, nous sommes en admiration devant la nature qui s'est réveillée ...

Que dire d'un tel spectacle qui chaque année, à la même période, se reproduit sans que l'on ne fasse rien !

Partout les arbres, les arbustes, les fleurs ont retrouvé leurs feuilles et leurs couleurs, simplement pour charmer nos regards et embellir les paysages.

Que ce soient les rivières, les lacs, les montagnes, les mers, les forêts, tout est gratuitement beau !

Mais alors que faisons-nous pour accueillir cet hommage de la Nature ?

S'il n'y avait le printemps que tous les dix ans, nous ferions la file pour le contempler et le remercier !

Au lieu de cela, nous jetons n'importe où : canettes, papiers, bouteilles, mouchoirs et parfois poubelles, en bref tout ce dont nous n'avons plus besoin !

Nous abîmons sans le moindre scrupule cette nature si belle ... et que dire du spectacle atroce d'un chevreuil saignant et s'enfuyant car la patte est entravée par une canette déchiquetée lors du passage de la tondeuse de talus ?

Lors d'une promenade le long d'une route traversant les bois, j'ai ramassé 42 canettes de tout genre. Combien d'animaux se seraient blessés en passant sur celles brisées ?

Nous devrions avoir honte de notre incivilité

et de notre manque de respect pour ceux qui doivent ramasser ce que d'autres jettent ...

Il est grand temps de sensibiliser la jeunesse afin que tous cessent de galvauder la Nature et qu'un jour nos enfants ne nous reprochent pas d'en être responsables.

Si chacun pouvait se donner la peine de faire un effort, ce serait tellement merveilleux ! Merci à tous ceux qui le feront...

M. Foulon

## Le sentier n° 73 d'Ohain

Cet important sentier dit « du Coulant d'Eau » traversait l'ancienne commune d'Ohain sur une longueur totale de 2417 m. Il se détachait du chemin de Bas Ransbeck en un endroit que les usagers négligèrent pour un passage en face du Tagalop, endroit qui est l'objet d'actions pendantes en justice ; ce sentier menait ensuite jusqu'à La Hulpe.

Cependant il n'apparaît pas que jamais d'autres tronçons auraient fait l'objet de procédures de suppression.

En particulier, à partir du chemin du Bois Magonette, on découvre la passerelle que la commune a construite pour franchir le Coulant d'Eau ; toutefois l'accès en était encombré par un champ d'orties et de ronces.

Mais maintenant, un riverain a parfaitement aménagé cet endroit en une petite esplanade recouverte de graviers de teinte beige. Franchissant le pont – qui de fait n'est pas dans le prolongement exact du sentier – on doit tourner à gauche devant un groupe de quelques buissons d'amélanchiers, puis on continue le parcours entre une clôture de lattes ajourées de châtaigniers et de quelques buissons ornementaux. Malheureusement cet accueillant aménagement se termine dans une culture qui a phagocyté la suite du sentier....

## Le sentier n° 71 d'Ohain

Cet important sentier dit « du Mayeur » traversait l'ancienne commune d'Ohain sur une longueur totale de 3486 m, prolongeant le sentier n° 69 de La Hulpe dont certains affirment qu'il faisait partie d'un itinéraire équestre reliant Bruxelles à Villers-la-Ville au travers de la forêt de Soignes. Si la majeure partie du sentier reste accessible, l'accès de certains tronçons qui n'ont pas été l'objet de suppressions légales est obstrué ou impossible.

Au bas du chemin de Bas Ransbeck, on aperçoit, entre les propriétés n° 23 et 25, l'entrée du sentier bordé sur sa droite par une haie agressive d'aubépines qui préserve à peine l'espace de 1 m, largeur officielle du sentier selon l'atlas des chemins vicinaux. Sur une dizaine de mètres il a été bouleversé à l'occasion de travaux de pose de canalisations, puis mal remblayé, mais au-delà de ces premières embûches le sentier est jonché de vieilles branches d'aubépines, résultat d'anciennes tontes. Or il faut se souvenir que l'aubépine ne pousse pas et possède de longues épines très acérées ; il faudrait alors se munir de bottines de l'armée ou de sherpas car de simples bottes de caoutchouc sont rapidement transpercées.

On se souviendra de ce sentier lorsqu'il était entretenu par une équipe de Lasne Nature ; illustré à la page 146 de notre livre « Lasne et ses balades » il était alors constitué d'une bande gazonnée d'1m de large longeant des champs cultivés, puis il fut un temps entretenu par des équipes de la commune...

Le promeneur qui voudrait l'utiliser aujourd'hui pourra faire la comparaison avec la situation du sentier 73.

## Migration des batraciens

Merci aux nombreux automobilistes qui se sont arrêtés spontanément route de La Marache pour éviter les batraciens en migration... et pour féliciter les bénévoles de leur action de sauvetage.

Pour protéger les batraciens au Chêne au Corbeau, la Commune a attendu la fin de la migration pour installer un détournement prévu à cause de travaux routiers. Merci.

Malgré les signes faits par les bénévoles, quelques voitures foncent encore sur la route tartinant ainsi La Marache de cadavres batraciens éventrés baignant dans leurs œufs répandus.

À quand un panneau 30 km/h pendant la migration ?

## Lasne construit pour la mobilité douce

Diminuer l'espace dévolu à l'automobile pour le donner aux piétons et aux cyclistes, c'est ce qui se passe actuellement route de Renipont. Il s'agit du premier tronçon d'un espace pré-Ravel, dont l'assiette a une largeur de 2,5 m. Quand pourra-t-on rouler en vélo, en sécurité et confort, sur tout le territoire de la commune ? Il reste à espérer que ces premiers mètres feront rapidement des petits, et pas seulement à la route de Renipont.

## Parking place d'Ohain

Je me permets d'attirer votre attention sur les problèmes chroniques de circulation et de parking sur la place d'Ohain.

Durant la journée ces problèmes se concentrent autour de l'accès aux deux écoles locales, tous les propriétaires de gros 4x4 souhaitant déposer leurs chéris le plus près possible de l'école, ce qui est un peu compréhensible vu l'étroitesse et l'état lamentable et impraticable de certains trottoirs.

Le soir, c'est le parking anarchique sur tous les trottoirs par les clients des restaurants de l'endroit, et avec cela jamais aucun contrôle de la police. Bien souvent des camions, ambulances ou voitures de pompiers seraient bien en peine d'accéder à la rue de l'Eglise Saint-Étienne !

Je suggère que ce point noir figure dans la liste de Lasne-Nature, publiée sur le site internet. De là à ce que les autorités communales prennent des mesures adéquates et verbalisent les contrevenants ? Fallait-il autoriser deux restaurants dans ce quartier où il n'y a pas de place de parking prévue pour les clients ?

R.C.

**Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les maisons de Lasne. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.**



## D'où viennent nos Batraciens ? Rencontres

Il s'agit ici, en cette saison, de rencontres amoureuses.

Mâles et femelles ont passé toute l'année séparément, chacun sur son territoire, et ont hiberné dans un endroit protégé. Après l'hiver ils se mettent en mouvement, attirés vers les étangs.

Les crapauds se rencontrent au hasard de ce cheminement et déjà certains couples se forment : le mâle plus petit s'accroche fortement sous les « bras » de la femelle, grosse de ses sacs d'oeufs ; il s'installe ainsi sur son dos et se laisse véhiculer tranquillement ! Les autres couples



se forment dans l'eau de l'étang, les mâles coassant doucement sous l'eau pour se faire reconnaître. (Photo 1 : crapaud mâle attendant une femelle).

Les grenouilles rousses sont plus nerveuses, plus agiles et plus rapides que les crapauds et s'encombrement moins souvent d'un mâle sur le trajet vers l'étang. Les couples enlacés nagent plusieurs jours avant de pondre. (Photo 2 : couple de grenouilles ; l'abdomen de la femelle est gonflé d'oeufs).

Les grenouilles vertes sont plus tardives, plus aquatiques et se rencontrent souvent en mai. Les mâles ont de beaux sacs vocaux blanchâtres sur le côté de la tête (Photo 3) ; ils les gonflent d'air et émettent un coassement puissant, très sonore. Ils se déplacent à fleur d'eau sur les plantes aquatiques et surveillent le passage des femelles.

Les couples étant formés, la femelle pond ses œufs sous la pression du mâle qui libère ses spermatozoïdes. La fécondation est donc externe ; une partie des cellules mâles se perd dans l'eau et tous les œufs pondus ne seront pas fécondés. La femelle doit donc pondre une grande quantité d'œufs pour assurer une descendance (6000 œufs).



Dans notre prochain bulletin : Rencontres (suite).

*Remerciements à B.Schuermans et C.Hazard pour les photos .*

N.M Cellule Batraciens.



## ***Nos activités passées***

Promenade, le 27 mars, le long du sentier de la Hussière



Participation aux Jardins d'Aywiers, fin avril





# La boutique de Lasne Nature

## Nos publications

Le nouveau livre de 112 pages «Au fil de Lasne», Un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

### • «AU FIL DE LASNE»



Prix : 35 € + frais d'expédition de 3,45 €.

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

### • TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

### • TOPO-GUIDE N° 2 « 15 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

### • CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

### • CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Prix noir et blanc : 6 € + frais d'expédition: 2,07 €.

### • CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

## Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).

## Nos polos et T-shirts

Les polos et T-shirts sont 100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les T-shirts.

• **POLOS** pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

• **POLOS** pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

• **T-SHIRTS** manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

• **T-SHIRTS** manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.

## Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).



## Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

### • SACHET DE SEMENCES

la pièce : 2 € - par 3 : 5 € - par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 6332466 ou [semences@lasne-nature.be](mailto:semences@lasne-nature.be)

## Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Encore une occasion pour offrir un cadeau original, pièce artisanale unique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).

*Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte*

*BE22 0012 6937 5847  
de Lasne Nature à  
1380 LASNE.*



# AGENDA

## JUIN 2011

- Dim 5 **Balade découverte des oiseaux** de la vallée du Pinchart à Ottignies. Organisation Natagora. Contact : Claire Huyghebaert 0484027723.
- Dim 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 19 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne village. Lasne Nature sera présente avec son stand de 10 h à 18 h.
- Sam 25 **Balade crépusculaire** sur le plateau agricole de Cérroux. Départ à 20 h devant l'église de Cérroux. Organisation Natagora. Contact : Ludovic Petre 0476501763
- Jeu 30 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

## JUILLET 2011

- Dim 17 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

**PAS DE REUNION MENSUELLE**

## AOUT 2011

- Dim 21 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations au 02 653 55 79.
- Jeu 25 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.
- Sam 27 **Nuit des chauves-souris** dans le cadre du PCDN de Lasne. Inscription au 02 6340493

## SEPTEMBRE 2011 (provisoire)

- Dim 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations au 02 653 55 79.
- Dim 18 **Journée vélo** Départ de 10 h à 13 h du Centre sportif de Lasne. Organisation du PCDN de Lasne. Info 02 6340493
- Jeu 29 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

## Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

**Président :** Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

**Secrétaire :** Jean-Pierre HAAK : 0477 21 68 42

**Trésorier :** Jean MONS 02 633 27 91

**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

**Cellule Sentiers :** Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

**Réserve du Ru Milhoux :** Erik SEVERIN (conservateur) 02 653 55 79 après 20 h  
**Cellule Mobilité :** Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14

ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

**Cellule Eau, pollutions :** Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

**Cellule Batraciens :** Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

**Cellule Écoles-Nature :** Monique LOZET : 02 653 22 64

**Cellule Plantes et Semences :** Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

**Rédaction :** Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

### Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne  
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)  
Site internet : [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

### Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS  
BE31 **0012 3262 3355**

POUR NOTRE BOUTIQUE  
BE22 **0012 6937 5847**  
de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

## Les mots croisés de JS

### SOLUTION DU N° 85

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	I	L	D	E	S	O	U	R	S
2	I	L	I	E	N		C	R	E	E
3	G	E	S	T	E	S		I	G	N
4	R	O	S	E	R		I	N	N	E
5	E	C	E	R	V	E	L	E	E	S
6	M	A		R	E		E	S		C
7	O	E	D	E	M	E	S		C	E
8	I	C	O	N	E	S		I	O	N
9	N	A		T	N	T		R	O	C
10	E	L	U		T	E	P	A	L	E

### GRILLE N° 86

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### HORIZONTALEMENT

1. Protection de mollusque. 2. Mauvais usage – Ville belge. 3. Larme – Arme à feu. 4. Participe – Femme hindoue. 5. Animaux disparus. 6. Marque l'étonnement – Signes de dysfonctionnement organique. 7. Mammifères marins – Pour l'architecte. 8. Verbe joyeux. 9. Porteurs de fruits délicieux. 10. École française – Désormais des nôtres.

### VERTICALEMENT

1. Brillant coléoptère. 2. Contrainte. 3. Pronom – Ennui. 4. Pour des taux d'intérêt exagérés. 5. Odeur forte et goût âcre – Personnage de dessin animé. 6. Article – Écrivent. 7. Perspicaces – Dans des locutions latines. 8. Sommet des Philippines – Alliage – Dorée. 9. Suspension d'une activité – Propre – Fut une île. 10. Accumulées.



## La nature de juin à août

En juin, c'est près des zones humides que la **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*) va nous faire entendre son répertoire de chants variés. Elle imite, en effet, le Merle noir, l'Hirondelle de cheminée, le Linotte mélodieuse, et bien d'autres encore. Ce migrateur tardif nous vient d'Afrique tropicale en mai pour établir son nid qu'il cache dans la végétation basse et dense.



L'**iris des marais** (*Iris pseudacorus*), appelé aussi faux acore, a besoin d'eau pour s'exprimer. En juin, au som-



met d'une tige rigide, parée de feuilles coupantes, apparaît une grappe de fleurs jaune vif parmi la verdure d'une zone humide. La fleur est constituée de 3 larges segments retombants bien voyants. Cette plante aurait des propriétés dépolluantes, mais aussi ses

vertus médicinales sont plutôt exagérées.



La **fouine** (*Martes foina*) a tendance à s'installer près de l'homme et de ses habitations. Sa présence peut être identifiée en remarquant les nombreuses fèces odorantes déposées de manière visible à proximité des bâtiments. Ces fèces ressemblent à des cigares torsadés, avec un ou deux bouts effilés. D'un diamètre de 1 cm pour une longueur d'environ 10 cm, elles sont de couleur brun sombre à l'état frais et virent au gris en vieillissant. Elles contiennent des restes de poils, de plumes et d'os, voire des pépins et noyaux de cerises, suivant le repas absorbé par l'animal.



Le **rat musqué** (*Ondatra zibethica*) est présent dans les plans d'eau et ruisseaux de la commune. Ce mammifère est végétarien, mais ne délaie pas l'occasion de déguster une moule d'eau douce (anodonte des cygnes) qui vit dans la vase des eaux stagnantes ou calmes. Il plante ses incisives taillées en biseau entre les deux valves du mollusque et d'en sert comme levier pour les ouvrir. Des marques caractéristiques sont laissées par les dents sur le bord des coquilles.



Elle est majestueuse au milieu de sa toile qui fait une trentaine de centimètres de diamètre. Il s'agit de la femelle de l'**argiope fasciée** (*Argiope bruennichi*) ou encore argiope frelon, car son abdomen est strié de bandes noires et jaunes. La femelle est trois fois plus grosse que le mâle. Ce dernier présente des couleurs ternes et doit sa survie après l'accouplement à une stratégie particulière : abandonner volontairement une partie de son appareil copulateur.



Elles forment des excroissances sur les feuilles ou rameaux du chêne. Nous parlons des galles, sorte de tumeur végétale. Ce sont des petits parasites (pucerons, araignées, guêpes, etc) qui ont pondus leurs œufs dans le tissu des feuilles ou des ramilles. L'arbre a réagi en fabriquant une excroissance de cellules végétales, la galle, dont les larves se nourrissent. De toutes petites guêpes de la famille des Cynipidés affectionnent plus particulièrement le chêne et y déposent leurs œufs au printemps. C'est en été que les galles se développent, pour se retrouver sur le sol à l'automne.

